



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/09/18

Reçu en Préfecture le : 18/09/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 17 septembre 2018
D-2018/329

Aujourd'hui 17 septembre 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Excusés :

Monsieur Benoit MARTIN, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Marc LAFOSSE

Concession pour l'aménagement, le développement et la gestion d'un lieu dédié à l'image, aux arts numériques, dont la vidéo immersive, et au multimédia participant à la mise en valeur patrimoniale de 4 alvéoles de la Base sous-marine sise boulevard Alfred Daney à Bordeaux. Choix du délégataire. Décision. Autorisations

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2017/214 du 12 juin 2017, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une concession de service portant délégation de service public pour l'aménagement, le développement et la gestion d'une offre culturelle et de mise en valeur patrimoniale de quatre alvéoles de la Base sous-marine pour une durée de seize ans et six mois en vue de mettre en œuvre un projet culturel sur le site qui répond aux enjeux suivants :

- Un projet culturel d'envergure à fort impact médiatique et touristique. La Base sous-marine doit être envisagée comme un équipement culturel rayonnant, au contenu accessible à l'échelle métropolitaine mais aussi sur le plan national et international ;
- Un projet économiquement autosuffisant. L'envergure du projet, compte-tenu des coûts d'investissement et de fonctionnement inhérents au caractère atypique du site, nécessite la mise en œuvre d'un modèle économique ne dépendant pas des financements publics;
- Un projet de mise en valeur patrimoniale du site s'inscrivant en cohérence avec le développement du quartier.

Par la même délibération, Monsieur le Maire a été autorisé à engager la procédure correspondante.

En application de la délibération précitée, un avis de concession a été publié au BOAMP, au JOUE et dans la revue *Télérama*.

Suite à cette publicité, trois candidats ont remis un pli :

- Société Culturespaces
- Groupement Infragection/Operel
- Groupement Scintillo/Culture&Patrimoine

Des négociations ont été engagées avec les sociétés et groupement Culturespaces et Infragection/Operel :

- Sous la forme d'auditions menées les 28 et 30 mars, puis les 23 et 27 avril, et enfin les 30 avril et 3 mai 2018 ;
- Sous la forme écrite de questions/réponses.

Le groupement Infragection/Operel a retiré sa candidature après le premier tour des négociations. Les négociations se sont poursuivies avec le candidat encore en lice, la Société Culturespaces.

Il ressort de l'analyse de l'offre que le projet présenté s'avère très qualitatif, tenant compte des spécificités de l'équipement et de l'environnement de la Base sous-marine. La société Culturespaces propose un projet autour de la vidéo immersive, qui s'inscrit en synergie avec les offres culturelles et touristiques présentes et à venir dans le quartier des bassins à flot, et assure à Bordeaux une visibilité et une attractivité à l'échelle régionale voire nationale. Il propose la primeur d'une exposition tous les 4 ans et un festival d'arts numériques.

Par ailleurs, le candidat propose, en option, un restaurant sur l'eau au bout de l'alvéole 1, dès lors que la fréquentation dépasserait les 300 000 visiteurs annuellement. Il prévoit d'aménager une entrée dans l'ancienne porte la plus au sud (sur la façade donnant sur le parking), porte actuellement murée. Cette réhabilitation permettrait de créer un accès indépendant de l'espace de projection et de ne pas restreindre l'accès aux seuls visiteurs.

Le programme de travaux envisagé repose sur la conservation et l'extension des aménagements existants. Les solutions techniques exposées sont cohérentes avec le caractère atypique du bâtiment. Ainsi, le projet préserve et met en valeur le site de la Base sous-marine, une attente importante de la Ville.

Enfin, les clefs de calcul des redevances fixe, variable, de contrôle et la clause de partage de gains sont favorables et représentent 8 150 000 euros à l'attention de la Ville, sur la durée du contrat.

Il vous est donc proposé de retenir l'offre présentée par la société Culturespaces.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du *Code général des collectivités territoriales*, vous trouverez, joints à cette délibération :

- La copie des procès-verbaux de la Commission de délégation de service public (liste des candidats, ouverture des offres, avis sur les propositions) ;
- Une note exposant les motifs du choix de la proposition qui est soumise à votre délibération et l'économie générale du contrat ;
- Le projet de contrat et ses annexes.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver le choix de l'offre proposée par la société Culturespaces ;
- Approuver les termes du projet de contrat et ses annexes, joints à la présente délibération ;
- Approuver les tarifs annexés au projet de contrat ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Culturespaces le contrat de concession de service portant délégation de service public pour l'aménagement, le développement et la gestion d'un lieu dédié à l'image, aux arts numériques, dont la vidéo immersive, et au multimédia participant à la mise en valeur patrimoniale de quatre alvéoles de la Base sous-marine ;
- Autoriser Monsieur le Maire à attribuer et à verser les sommes correspondantes et dont les montants seront inscrits aux budgets des exercices de la Ville correspondants ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Culturespaces la convention d'occupation du domaine publique spécifique au parking.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 septembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT